

Villeparois



Conseil Municipal

Du
31/03/2015

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **23/03/2015**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Nathalie
BAGUET**

**DELIBERATION N°
13**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE-ET-UN MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAI Mariam, BAGUET Nathalie, Messieurs BAUGEY Florimond, BOURGEOIS Michel, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, DUARTE-SERRA Jean

**ETAIENT EXCUSEE OU
ABSENTE** :

BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

Service de l'eau potable Budget 2015

Rapporteur: Le Maire

Les résultats 2014 montrent qu'il n'y a pas de réserves financières. Il faudra envisager d'augmenter le prix de l'eau en 2016. Je vous rappelle qu'il n'a pas été augmenté depuis plusieurs années.

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2015, du service de distribution de l'eau potable annexé à la présente délibération.

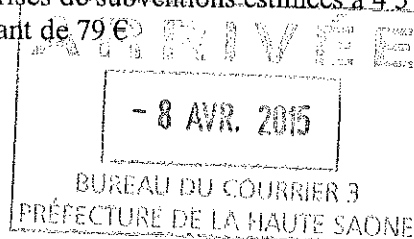
Je vous propose de voter ce budget par chapitre sans vote formel de chaque chapitre et avec reprise des résultats 2014 et après le vote du compte administratif 2014.

Concernant la section d'exploitation :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 24 512 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 301 €, stables compte tenu de l'absence de nouvel investissement en 2014
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 12 390 €
- Les charges financières pour un montant de 1 611 €, en légère baisse, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2014
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 2 210 €.

L'équilibre financier de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 19 857 €, les reprises de subventions estimées à 4 576 € et la reprise du résultat 2014 d'un montant de 79 €.



Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **14 021 €** et comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 3 642 €
- La reprise de subventions estimées à 4 576 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant global estimé à 5 803 €

L'équilibre financier de cette section est assuré par :

- Les amortissements pour un montant de 8 301 €
- Le report de l'exercice 2014 pour un montant de 5 720 €

Décision :

Exprimées	10
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le budget primitif du service de l'eau potable 2015 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Bruno MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le

